



Réf. Farde e-Assemblées : 2387210

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/02/2021

Objet : Organisation du Centre de vaccination dans la lutte contre le coronavirus situé dans le Palais 1 du Parc des Expositions de Bruxelles.- Garantie de la Ville de Bruxelles sur un emprunt court terme à contracter par l'asbl Brussels Expo.

Le Conseil Communal,

Vu le contrat de concession signé le 27 février 1970 (et ses 9 avenants), par la Ville de Bruxelles et l'ASBL Brussels Expo, dont le siège social est établi à la place de Belgique n°1 à 1020 Bruxelles ;

Considérant que le Palais 1 du Parc des Expositions de Bruxelles sur le plateau du Heysel a été retenu en vue d'organiser un Centre de vaccination dans la lutte contre le coronavirus ;

Considérant que les coûts d'organisation du Centre de vaccination contre le coronavirus seront subsidiés par la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles Capital (COCOM);

Considérant que l'ASBL Brussels Expo contractera un emprunt court terme auprès d'une banque afin de financer l'organisation du Centre de vaccination dans l'attente de l'obtention du subsidie;

Considérant que l'ASBL Brussels Expo souhaite obtenir un taux favorable pour cet emprunt et qu'à cette fin, la garantie financière de la Ville serait bénéfique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er : Principe d'accorder la garantie de la Ville de Bruxelles en faveur de l'ASBL Brussels Expo sur un emprunt court terme d'un montant de 4.500.000,00 € à rembourser sur une période de 2 mois à contracter par l'ASBL en vue d'organiser le Centre de vaccination dans la lutte contre le coronavirus situé dans le Palais 1 du Parc des Expositions de Bruxelles, dans l'attente de l'obtention du subsidie pour le financement

Annexes :

